

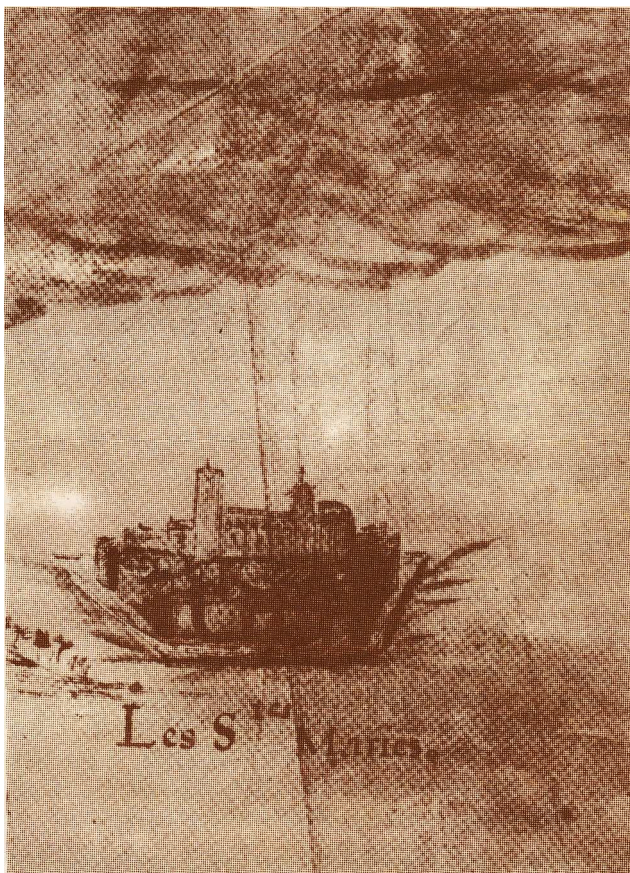
BULLETIN DES AMIS DU VIEIL ARLES

POUR LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE HISTORIQUE ET ESTHÉTIQUE

Siège social : place du Sauvage — 13200 ARLES

N°83

Septembre 1993



Les Saintes-Maries-de-la-Mer en 1607

Archives d'Arles, DD, 92. (1194-1819)

SOMMAIRE

Éditorial

Par Henri CÉRÉSOLApage 1

Croquis de Notre Dame de la Mer

D'après Pierre VÉRANpage 2

Notre Dame de la Mer

et les débuts de la Révolution Française

Par Hubert GAY..... page 3

L'aqueduc gallo-romain de Barbegal

Par Jean SERVONNATpage 18

Saint-Blaise 20 ans après

Par P. MULLER - J. BRÉMONDpage 27

COTISATIONS :

Chèque de 100 Frs et 130 Frs pour les abonnements hors de France, à envoyer aux A.V.A. Boîte Postale 30, 13633 Arles Cedex. Ne pas oublier de mentionner votre numéro d'adhérent au dos du chèque, C.C.P. 4439.15 Marseille.

PERMANENCES :

Le samedi de 14 h à 16 h au siège, 20 place du Sauvage.
1 et 3ème jeudi à 18 heures : cours de paléographie.

CORRESPONDANCE :

Toute la correspondance est à adresser à la B.P. 30, 13633
ARLES Cedex.

Téléphone: 90 96 62 41 avec message enregistré sur répondeur concernant le programme des activités en cours.

ÉDITORIAL

L'éditorial sera court vu l'abondance des sujets exposés ! Je reviendrai prochainement sur l'action actuellement engagée, à notre demande, à propos du "tagage" (réglementation des bombes de peinture), au plus haut niveau par des questions officielles posées à la fois par notre sénateur-maire auprès du ministre de l'Intérieur et par notre député auprès du ministre de l'Environnement; cela en juin 1993.

Une autre mobilisation de notre part se poursuit concernant la propreté de nos lieux publics et arlésiens auprès de l'administration locale (excréments et toilettes publiques). Donc deux dossiers suivis de près et qui ont en commun la conservation et la protection de notre ville.

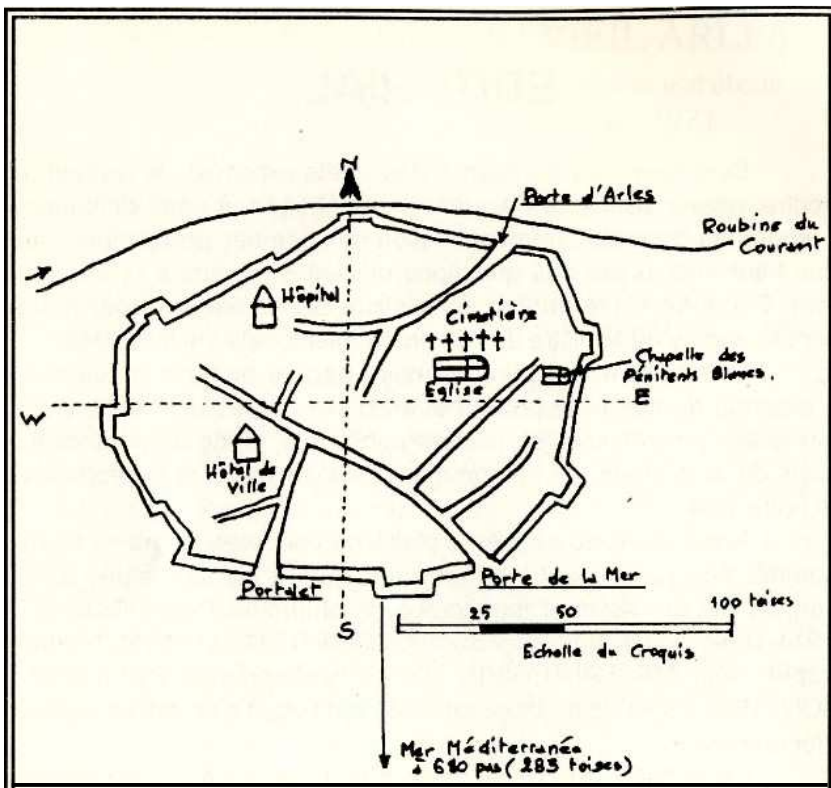
Nous avons eu ensuite le plaisir de voir retenues par la municipalité nos propositions concernant quatre personnalités arlésiennes qui ont marqué leur temps : le chanoine Pierre RACHET (1914-1982), le bibliothécaire Jacques GIBERT (1802-1885), l'hydrographe Noël ADVISARD (XVII^e siècle), l'entrepreneur Pierre BIZALION (1824-1874) : leurs biographies feront l'objet d'un article spécial ultérieurement.

Ce bulletin est consacré en grande partie à l'étude conséquente des Saintes-Maries-de-la-Mer au moment de la Révolution ; M. Hubert GAY, à partir d'archives, a retracé pour nous cette période de la vie de ce coin de Camargue évoqué déjà par Jean BOYER dans le journal municipal des Saintes. C'est une première pour notre revue ; les preuves et annexes suivront dans le prochain numéro.

Pierre MULLER, président du GAA, retracera pour nous les travaux archéologiques effectués à Saint-Blaise (Hauture) pendant 20 années avec l'équipe Jeunes des AVA.

Merci de suivre le calendrier de nos activités et si vous ne voulez pas connaître un refus d'accéder gratuitement dans un des monuments de notre ville (voir journaux locaux du 24 Juillet 1993), ayez toujours sur vous la carte des AVA de l'année, synonyme de votre abonnement et de votre fidélité afin que pareille mésaventure ne vous arrive point. À bientôt.

Henri CÉRÉSOLA.



Croquis de Notre Dame de la Mer, vers 1781
(d'après Pierre Véran, manuscrit 490)

NOTRE DAME DE LA MER ET LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1)

Hubert GAY a soutenu en octobre 1969 un M.E.S. à Aix-en-Provence consacré à l'étude des "Pénitents d'Arles" qu'il nous a présenté dans nos bulletins n°25 - 26 - 27.

En retraite maintenant à St-Mitre-les-Remparts mais devenu Saintois d'adoption de par son épouse, il nous fait le plaisir et l'honneur de nous donner ici la première partie inédite de ses recherches passionnantes sur les débuts de la Révolution Française vécue aux Saintes-Maries de la Mer.

En 1778, l'archevêque d'Arles ordonna une grande enquête au niveau de son diocèse afin de mieux connaître ses paroisses (2) ; à propos de celle de Notre Dame de la Mer, le rédacteur du procès-verbal mentionne la précision suivante : *"Le saint titulaire de l'église paroissiale est la Sainte Vierge : elle est sous l'invocation des Saintes Maries Jacobé et Salomé, de là ce pays est appelé: les trois Maries, les Saintes Maries, Notre Dame de la Mer ; très anciennement il était nommé Notre Dame de la Barque."* Ainsi, pour désigner la communauté des Saintes-Maries de la Mer, plusieurs solutions sont possibles : les Trois Maries, les Saintes Maries, Notre Dame de la Mer, Notre Dame de la Barque. Mais le secrétaire de l'archevêque a choisi Notre Dame de la Mer, appellation paraissant la plus courante en cette fin du XVIII^e siècle. En 1781 (3), à la veille de la Révolution française, Pierre VÉRAN a dressé une description précise de la cité : *"La ville de Notre Dame de la Mer n'a pas plus de 400 et quelques toises (4) de circuit... Au commencement du XVIII^e siècle, les vagues de la mer venaient se briser à environ 280 pas de la ville ; j'ai trouvé, en 1780, que ses bords, dans un temps calme, étaient maintenant à 680 pas (283 toises 2 pieds)... Les murs de la ville de Notre Dame sont presque tous abattus ; on ne les répare plus ; au contraire, les habitants enlèvent les pierres pour réparer leurs maisons ou pour lester leurs petits bâtiments et leurs filets lorsqu'ils vont à la pêche... ils (les habitants) manquent quelquefois d'eau douce pour s'abreuver par le défaut d'entretien*

du canal qui pourrait leur en procurer" (5). Il est, de la sorte, facile d'imaginer le village des Saintes-Maries de la Mer à cette époque : c'est, toujours, une ville ayant l'apparence d'une cité fortifiée (6), avec une forme ovalaire et trois entrées principales, la porte d'Arles, au nord, la porte de la Mer au sud-est et le Portalet, ou petite Porte, au sud-ouest (7). Les remparts ont disparu, en partie, mais la forme imprimée par cette architecture militaire est demeurée. Le périmètre total de l'agglomération est d'environ 800 mètres. Au nord, venant du petit Rhône, la "Roubine dite du Courant", alimentant en eau douce la cité. Au sud, la mer Méditerranée, à environ 700 mètres des murailles de la ville. À l'intérieur, se rencontrent l'hôtel de ville, l'hôpital, la chapelle des Pénitents Blancs (8), l'église, longée au nord et à l'est par le cimetière (9), et environ 160 à 170 maisons (10), dans lesquelles vivent un peu plus de 700 habitants. Il est à imaginer qu'entre le XVIII^e siècle et le XIX^e, lorsque le préfet des Bouches-du-Rhône, le comte de Villeneuve-Bargemont fit rédiger la "Statistique", vers 1820-1825, la cité de Notre Dame a peu changé quant à la forme urbaine : "La Ville de la Mer, plus connue aujourd'hui sous le nom de Saintes Maries, est située sur une plage sablonneuse, à une très petite distance du bord de la mer et à un kilomètre à l'est du petit Rhône, tout près de son embouchure. Elle est garantie des flots par les dunes sur lesquelles croissent quelques tamaris et des salsola ou salicornes. La ville était entourée de remparts qui sont aujourd'hui démolis en grande partie. Elle se compose d'environ 150 maisons formant des rues régulières et fort propres. Les maisons sont bâties en pierre d'Arles, ce qui leur donne une assez belle apparence... Les habitants n'ont d'autre eau pour leur usage que celle d'une roubine qui vient du petit Rhône et passe sous les remparts du côté du nord. Lorsque l'eau du fleuve est pure, les habitants vont faire leur provision d'eau à cette roubine et ils la conservent dans des jarres. À défaut, ils vont la puiser au petit Rhône, qui n'est pas très éloigné... Le seul objet qui attire l'attention, et qui la mérite en effet, c'est l'église. Elle est à l'extrémité occidentale du village, au milieu d'une place qui est vide du côté du midi et de l'est. Au nord est le cimetière, au milieu duquel est une croix en marbre d'un assez beau travail. À l'ouest, on a planté une jolie allée d'ormeaux, qui va du sud au nord tout le long du cimetière..." (11). Cette cité, sorte de bout du monde, éloignée de tout, se proclame "ville royale"(12), c'est-à-dire, ville dans laquelle il n'y a point "d'autre seigneur que le roi"(13). Plus précisément, administrativement parlant,

elle est une des "Terres Adjacentes" et dépend de la Sénéchaussée d'Arles (14). Cette présentation rapide de Notre Dame de la Mer achevée, le présent article se propose de présenter les débuts de la Révolution française aux Saintes-Maries de la Mer :

- la réunion préparatoire à l'Assemblée de la Sénéchaussée d'Arles
- le cahier de doléances de la cité et le "mémoire" intitulé "Second Cahier de doléances".

1^o L'ASSEMBLÉE DU 25 MARS 1789 :

C'est le « 25^e jour du mois de mars 1789, en l'assemblée convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée, à une heure de relevée" (15), que se réunissent "en l'église paroissiale de cette ville de Notre Dame de la Mer, en défaut de salle suffisante dans l'hôtel de ville" (16) tous les concitoyens de la cité, qui l'ont bien voulu, "tous nés français ou naturalisés, âgés de 25 ans, compris dans le rôle des impositions, habitants de cette ville, lesquels pour obéir aux ordres de Sa Majesté portés par ses lettres données à Versailles le 24 janvier 1789 pour la convocation et tenue des États généraux de ce royaume et satisfaire aux dispositions du règlement y annexé ainsi qu'à l'ordonnance de M. le Lieutenant Général de la Sénéchaussée d'Arles, dont ils nous ont déclaré avoir une parfaite connaissance tant par la lecture et publication ci devant faite au prône de la messe de paroisse par M. le Curé, le 22 du présent mois, et par la lecture et publication et affiches pareillement faites le même jour à l'issue de ladite messe de paroisse au devant de la porte principale de l'église..." (17). L'hôtel de ville, trop petit, est remplacé par l'église, construction la plus importante de la cité, seule capable d'accueillir une assemblée nombreuse. Les annonces, l'information, la publicité ont été assurées, comme toujours sous l'ancien régime, par le curé, le dimanche matin, à la messe paroissiale. L'assemblée est présidé par Guillaume Charles Chabert et Antoine Beaumelle, "maires consuls gouverneurs lieutenants généraux de police de cette dite ville" (18) et par Henri Duroure "chevalier seigneur de Beauchant, citoyen de la ville d'Arles, possédant biens au terroir de cette ville, syndic des possédants biens forains" (19). Pour pouvoir assister à cette assemblée, il est nécessaire d'être "nés français ou naturalisés", "âgés de vingt-cinq ans", "compris dans le rôle des impositions" (payer un impôt, sans aucune précision) et "habitants de cette ville" : donc, un système électoral très libéral, instituant un

quasi-suffrage universel (puisque rien n'interdit aux femmes de participer à une pareille réunion : mais la société provençale étant une société "masculine", dans laquelle existe une séparation nette entre hommes et femmes – l'homme au café et dans les associations, la femme à la maison –, mentalement parlant, il paraît difficile à une femme provençale de débattre publiquement avec des hommes et d'assister à une pareille réunion). À cette réunion, sont présents :

- **un avocat en la Cour** : Pierre Astouin,
- **un baille berger** : Hyacinthe Fabre
- **trois boulangers** : Boniface Grenier, Jean-Baptiste Renaud et Pierre Rouquette.
- **sept "bourgeois"** : (20) André Badet, Antoine Besselin, Jean-Louis Granier, Pierre Labrune, Clément Lombard, Trophime Lombard et Louis Prat,
- **un charron** : Pierre Gamonet,
- **trois cordonniers** : Antoine Allemand, Jean Aubert et Jacques Bayol,
- **un "fournier"** (21) : Barthélémy Roux,
- **un maçon** : Mathieu Engelier,
- **un marchand** : Jean Antoine Mille,
- **sept marchands poissonniers**: Georges Aubert, Joseph Blanc, Claude Manaud, Joseph Manaud, Antoine Pèlerin, Jean Piné et Jean Vachier,
- **un maréchal à forge** : Jean Taillier,
- **deux maîtres en chirurgie** : Pierre Conseil et Joseph Gondran,
- **trente six "ménagers"** (22) : Guillaume Bache, Mathieu Barge, Pierre Barge, Boniface Beaumelle, François Bertrand, autre François Bertrand, Antoine Besselin, André Coulomb, autre André Coulomb, Antoine Coulomb, Honoré Coulomb, autre Honoré Coulomb, Jean Coulomb, Marc Coulomb, Martin Coulomb, Philippe Coulomb, Antoine Coye, Blaise Gondran, Antoine Granier, Charles Grenier, Jean Grenier, Pierre Imonet, Pierre Lombard, Jean Manaud, Pierre Menard, Claude Piné, Pierre Platel, Pierre Prat, Victor Prat, Philippe Rambaud, Jean Joseph Robert, Jean-Pierre Robert, Honoré Taxil, Joseph Taxil, Claude Vachier et Antoine Beaumelle, maire consul de l'année.
- **un meunier** : Lazare Fougue,
- **deux notaires royaux** : Jean-Louis Bernard et Guillaume Charles Chabert, maire consul de l'année,

- **onze pêcheurs** : Jean Cavalier, Philippe Cavalier, Jean Grenier, Jean Guillien, André Lion, André Ribbe, Claude Ribbe, Esprit Ribbe, Pierre Ribbe, autre Pierre Ribbe,
- **quatre poissonniers** : Antoine Coulomb, Jean Manaud, François Vendran et Jean Vendran,
- **un prêtre** : Honoré Bruyère,
- **un sergent** : Jean Allemand,
- **vingt-neuf "travailleurs"** (23) : Joseph Barge, Pierre Barri, Joseph Cabissole, Joseph Cavalier, Antoine Constant, Jacques Danis, Joseph Danis, Boniface Fabre, François Fabre, Victor Fabre, Barthélemy Ferval, Jean Ferval, Antoine Giraud, Joseph Giraud, Vincent Giraud, Pierre Icard, Joseph Imonet, Claude Long, Jean-Baptiste Mille, Joseph Noël, Boniface Pelegrin, Barthélemy Ribbe, Jean Ribbe, Jacques Robert, Poncet Robert, Michel Roland, Guillaume Salen, Jean Salle et Joseph Sarrayer.

Soit un total de **114 Saintois**, puisque Henri Duroure est un Arlésien et ne doit pas être pris en compte dans les 115 participants. Socialement parlant, ces 114 personnes représentent :

- pour les classes aisées :	
Avocat	1
Bourgeois	7
Maîtres en chirurgie	2
Notaires	2
Prêtre	1
Total	13

- pour le monde de la mer :	
Marchands de poissons	7
Pêcheurs	11
Poissonniers	4
Total	22

- pour les artisans, commerçants :	
Boulangers	3
Charron	1
Cordonniers	3
Fournier	1
Maçon	1
Maréchal à forge	1
Meunier	1
Marchand	1
Sergent	1
Total	13

- et pour le monde de la terre :	
Baille berger	1
Ménagers	36
Travailleurs	29
Total	66

Soit approximativement, 10% de **classes aisées**, 10% **d'artisans**, 20% de **monde de la mer** et 60% de **monde de la terre**. Cette participation à l'assemblée du 25 mars 1789 est-elle conforme à la "société saintoise" de l'époque ?

Pour répondre à cette question, a été utilisé le "rôle de la capitation 1788", c'est-à-dire la liste des contribuables saintois de 1788, payant la capitation, sorte d'impôt sur le revenu, assis sur la fortune évaluée par la "commune renommée" (24). Cette liste de contribuables comprend 144 personnes. En adoptant le même classement social que précédemment, les résultats sont les suivants :

- pour les classes aisées :	
Avocat	1
Bourgeois	7
Chirurgiens	3
Négociant	1
Notaires	2
Total	14

- pour le monde de la terre :	
Berger	1
Ménagers	40
Travailleurs	45
Total	86

- pour les artisans et commerçants :	
Boulangers	3
Cabanier	1
Charron	1
Cordonniers	2
Maçons	2
Marchands	3
Maréchal à forge	1
Régents des écoles	2
Total	15

- pour le monde de la Mer :	
Pêcheurs	19
Poissonniers	9
Total	28

Une nouvelle fois, les **classes aisées** représentent environ 10% de la société saintoise, de même que **les artisans et les commerçants, le monde de la mer** 20% et **le monde de la terre** 60% (25). Donc, qualitativement, les participants à la réunion du 25 mars 1789 représentent, très précisément, la composition sociale de la cité.

En est-il de même, quantitativement ?

Le 25 mars 1789, 114 Saintois sont présents dans l'église paroissiale. Le rôle de la capitation de 1788 comprend 144 personnes. Mais, dans ce nombre, sont comprises 15 veuves et une

filles, donc au total 128 contribuables masculins. Ainsi, il semble que 114 présents sur un total maximum possible d'environ 128-130 représente une participation électorale très importante, de l'ordre de 85 à 90%. C'est exceptionnel (26) et révélateur de l'engouement des Saintois à participer à ce grand fait politique national. Cependant, un dénombrement de 1793 (27) permet de nuancer cette appréciation : il enregistre 214 familles, dont 44 foyers de veuves ou de filles, soit 170 chefs de famille masculins. Pourquoi cette différence avec la capitation de 1788 ? Il semble que la capitation ne comprenne que les personnes habitant à l'intérieur de la cité (environ 150 familles, au sens large du terme), alors que le dénombrement de 1793 décompte toutes les personnes vivant sur le territoire (habitat groupé et population dispersée). Le 25 mars 1789, les Saintois ont participé largement à l'assemblée préparatoire aux États généraux : par contre, les habitants du terroir saintois ont boudé cette réunion.

Quel est l'ordre du jour de cette assemblée ? Deux points particuliers sont à retenir :

1° *"...nous ont déclaré qu'ils allaient d'abord s'occuper de la rédaction de leur cahier de doléances, plaintes et remontrances..."*(28),

2° *"...Et de suite, lesdits habitants, après avoir mûrement délibéré sur le choix des députés qu'ils sont tenus de nommer, en conformité desdites lettres du roi, et règlement y annexé, et les voix ayant été par nous recueillies en la manière accoutumée, la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur des sieurs Henri Duroure, Pierre Astoin, François Brun avocat en la Cour, citoyen de la ville d'Arles, possédant biens au terroir de cette ville et Clément Lombard, qui ont accepté ladite commission et promis de s'en acquitter fidèlement ... Ladite nomination des députés ainsi faite lesdits habitants ont, en notre présence, remis auxdits sieurs Duroure, Astoin, Brun et Lombard, leurs députés, le cahier afin de le porter à l'assemblée qui se tiendra le 30 du courant devant M. le lieutenant Général en ladite Sénéchaussée et leur ont donné tous les pouvoirs requis et nécessaires à l'effet de les représenter en ladite assemblée pour toutes les opérations prescrites par l'ordonnance susdite de mondit Seigneur le Lieutenant Général comme aussi de donner pouvoirs généraux et suffisants de proposer, remonter, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'État, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du royaume et le bien de tous et chacun des sujets de Sa Majesté..."*

Conformément aux règles prescrites, la communauté des Saintes-Maries a rédigé un "Cahier de doléances, plaintes et remontrances" et a nommé quatre députés devant porter ledit cahier à Arles, le 30 mars 1789, lors de l'assemblée de la sénéchaussée. Ces quatre députés sont : Henri Duroure, noble arlésien, syndic des forains, François Brun, avocat en la Cour, Arlésien, Pierre Astoin, avocat en la Cour, Saintois, et Clément Lombard, bourgeois, Saintois. C'est dire la toute-puissance des Arlésiens et des "notables" sur la cité saintoise, en 1789 !

2°-LE CAHIER DE DOLÉANCES, PLAINTES ET REMONTRANCES DES HABITANTS DE LA VILLE DE NOTRE DAME DE LA MER:

Le titre exact dudit document est: *"Plaintes et doléances que les habitants de la ville de Notre Dame de la Mer ont unanimement déterminées au Conseil général de la communauté tenu ce jourd'hui 25 mars 1789"* (29). Il comprend 6 articles ; le premier, le plus important, est démesurément long.

C'est un cahier surprenant ! Pas du tout semblable aux autres cahiers de doléances des cités des régions méridionales ! La communauté des Saintes-Maries de la Mer apparaît, vraiment comme un monde à part !

En introduction, s'exprime un souhait général : *"Les habitants de ladite ville sont particulièrement intéressés à conserver leurs constitutions particulières et à obtenir la confirmation de leurs privilèges... Leur premier souhait consiste à conserver cette constitution et d'être maintenus comme terres adjacentes dans les divers privilèges que les princes leur ont concédés."* (30)

Leur argumentation est, on ne peut plus, "traditionaliste" : nous avons une situation administrative qui nous convient, nous voulons la conserver et, en conséquence, Sa Majesté doit confirmer nos privilèges. Il n'y a rien là de révolutionnaire !

Quelle est cette situation aussi avantageuse ?

Le Cahier de doléances fait allusion à l'appartenance de la communauté aux *"terres adjacentes"*. Il faut se souvenir, en effet, que *"La région que l'on baptise couramment du nom de Provence couvre des territoires relevant de régimes politiques et administratifs très divers. Le Comté est grossièrement délimité par*

le Rhône, le Var, l'Ubaye et la Durance ; il déborde au nord de cette rivière dans la région d'Apt, de Pertuis et de Sault. Il englobe les terres proprement comtales, mais aussi des terres adjacentes, régies par des statuts particuliers" (31). Et l'Encyclopédie départementale des Bouches-du-Rhône (32) précise "... les terres adjacentes étaient des annexes du Comté qui demeuraient distinctes au point de vue de l'administration... les terres adjacentes sont les parties de la Provence où, au XIII^e siècle, par suite de circonstances historiques diverses mais bien connues, le Comte installa son autorité ou fit reconnaître sa suzeraineté dans des conditions spéciales et sous un régime particulier de privilège." (33)

Quelles villes et quels lieux appartiennent aux "terres adjacentes" ? Selon Expilly (34), la liste des dites terres est la suivante : Allan, Arles et Trinquetaille, Aureille, Les Baux (avec Maussane, Mouriès et St-Martin de Castillon), Entrevaux, Fontvieille, Grignan, Marseille, Le Mas (après le traité d'Utrecht, 1713 ; aujourd'hui Alpes-Maritimes, canton de St-Auban), Mondragon, Monségur, Notre Dame de la Mer, Réauville et Montjoyer, Salles, Salon et Richebois, le Comté de Sault (avec les Abeilles, Aurel, Brouville, Ferrassières, Monieux, St-Jean de Durfort, St-Trinit et Verdolier), St Tropez. Le territoire actuel du département des Bouches-du-Rhône comprenait les "terres adjacentes" les plus importantes : Marseille, ville la plus peuplée et la plus active, et Arles, l'une des grandes villes de Provence (35).

Quels sont les privilèges des "terres adjacentes" ? "Les Terres Adjacentes étaient administrées suivant des statuts spéciaux à chacune d'elles et possédaient leurs juridictions propres" (36). Malgré ce, certains traits leur étaient communs : ainsi, Marseille et Arles avaient, chacune, deux députés aux États de Provence, qui assistaient aux débats mais "qui n'opinaient pas" (37) ; de même, pour toutes ces cités, l'impôt était fixé et réparti par l'intendant, avec le concours de ses collaborateurs, les subdélégués, alors que pour le Pays de Provence, l'imposition était votée par les assemblées du Pays (38) ; en général, la contribution exigée d'elles était en principe égale au tiers des sommes versées par le Pays.

Quels sont les "privilèges" particuliers à Notre Dame de la Mer ?

"La Reine Marie leur accorda le 26 février 1385 l'exemption de tous péages, leydes (39) et impositions quelconques. Le Roi René les déclara exempts le 3 mars 1438 de toutes tailles

contributives aux dons gratuits faits au Roi par la province, de toutes charges réelles nommément des extraordinaires. La communauté a le droit de fabriquer dans son terroir du sel en vertu de la concession que Robert, Comte de Provence lui fit en l'année 1337 : Louis II permit en outre à ses habitants, le 5 février 1414, de saler poisson et chair, les vendre partout sans payer aucun droit et se servir en outre du sel pour les usages." (40) Tels sont les privilèges que revendique Notre Dame de la Mer !

Et ces privilèges ont une explication locale :

"Leur concession a été fondée eu égard à ce que la ville de Notre Dame de la Mer est située sur le rivage de la mer, entourée d'étangs, paluds et eaux salées qui rendent son terroir si stérile que le blé, le vin et le bois n'y peuvent croître, à ce que les habitants ne pouvaient faire face aux charges royales, qu'ils étaient soumis à la garde de la ville et à l'entretien de la roubine servant au transport du sel dont Sa Majesté ne payait que le quart, et à ce que lesdits habitants s'étaient presque tous réfugiés dans la ville d'Aigues Mortes, franche de certains droits royaux : l'on trouve ces divers motifs dans les lettres patentes du Roi René du 3 mars 1438."

"On y voit encore qu'indépendamment de ces considérations, ce prince reconnut que les habitants de ladite ville défendaient tout le terroir de la Camargue des ennemis qui pouvaient y faire des descentes par la mer, qu'ils n'avaient d'autre ressource que le poisson et le sel qui procuraient un grand revenu à la cour royale et qu'ils étaient éloignés de l'eau douce, aussi leur accorda-t-il les exemptions ci-devant référées, sous la condition qu'ils seraient à l'avenir chargés de l'entretien en entier de la roubine." (41)

Telle est la culture des Saintois, fondée sur le passé, se manifestant par une débauche de références historiques, bien dans le goût du XVIII^e siècle (42). Ce que le passé a consacré, le présent doit le prendre en compte :

"Les motifs qui existaient alors sont aujourd'hui les mêmes, les habitants sont soumis à la garde de la ville, à celle des côtes de la mer, ils sont éloignés de l'eau douce, ils sont soumis à l'entretien de la roubine, ils n'ont aucun bois dans leur terroir pour leur chauffage, le terrain est salant et stérile, le blé y croît avec difficulté, le vin qu'on y recueille peut à peine suffire pour trois mois de l'année, les oliviers n'y sont point connus, et le terroir est en outre sujet aux inondations tant de la mer que des étangs qui l'entourent."

Mais indépendamment de la situation et de l'ingratitude du

terroir qu'on ne peut totalement garantir de l'incursion des eaux, la partie qu'on a pu en préserver par des chaussées et "caladats" (43) a soumis la communauté à des dépenses considérables qui, jointes à celles d'entretien et aux impositions royales, nécessitent annuellement une répartition sur les habitants qui absorbe une grande partie du produit des possessions." (44)

Tel est le premier article du Cahier de doléances de Notre Dame de la Mer : plus d'une page et demie dactylographiée sur un total de trois pages, environ, la moitié, pratiquement, du document ! Il reste donc peu de chose pour les cinq articles suivants !

Si l'analyse de ce cahier se fait d'après la grille des revendications proposée par Monique CUBELLS (45), la singularité de la cité apparaît nettement par rapport aux 187 cahiers de Provence étudiés. Qu'aucune plainte contre le régime seigneurial ou pour la réforme de la constitution provençale ne soit présente dans ce cahier est chose normale, puisque ce régime n'existe pas dans les Terres adjacentes et que la constitution provençale ne les concerne point. Mais, plus surprenant, aucune demande pour l'égalité fiscale, pour la réforme de la justice, pour la suppression ou l'aménagement de la dîme, pour les libertés (individuelle, de presse, de conscience), pour l'admission de tous à tous les emplois, pour la suppression ou l'aménagement de la gabelle, pour les attributions des municipalités, pour le consentement de l'impôt par les États généraux. Les Saintois se limitent à réclamer la liberté du commerce (46), notamment pour le salicot (47), le rétablissement de la justice royale, transférée à Arles *"depuis longues années"* (48), ainsi que le greffe (49). De même, ils formulent des critiques à l'égard du prieur de la paroisse et demandent que celui *"qui profite du produit du bénéfice fût soumis à toutes les fournitures relatives au culte divin"* (50). Par ailleurs, ils réclament une administration plus humaine (51). La seule revendication, vraiment politique, se trouve en fin de cahier lorsque les rédacteurs écrivent : *"Telles sont les très humbles et très respectueuses plaintes, doléances et représentations que les habitants de la ville de Notre Dame de la Mer se permettent, d'après l'invitation de Sa Majesté, la suppliant d'y avoir égard et de leur conserver dans les tenues des États généraux qui suivront ceux de cette année, le droit naturel d'être représentés par des députés, ou particuliers, ou communs aux divers pays qui composent les terres adjacentes de Provence"* (52) : demande d'une permanence des États généraux, allusion au "droit naturel" de représentation par des

députés. Mais, ces revendications politiques rejoignent très vite le raisonnement traditionaliste du début, en ce qui concerne la singularité des terres adjacentes (53).

Le 26 avril 1789 (54), *"en l'église paroissiale de cette ville de Notre Dame de la Mer en défaut de salle suffisante dans l'hôtel de ville"*, par devant le *"conseil général de tous les habitants de cette ville âgés de vingt-cinq ans"*, *"les députés à l'assemblée de la sénéchaussée de la ville d'Arles"* sont priés *"de se rendre compte au conseil séant de leur députation"*. Il s'agit des sieurs Henri Duroure, Pierre Astouin, François Brun et Clément Lombard, choisis par les Saintois le 25 mars 1789. À ce conseil assistèrent, seulement, 58 personnes, et le secrétaire greffier rédigeant le procès-verbal de la réunion a mentionné en N.B. : *"le blanc de ces deux pages avait été réservé dans la persuasion qu'un plus grand nombre d'habitants assisteraient audit conseil général"* (55). L'enthousiasme du 25 mars, avec 114 participants, semble émoussé.

C'est Monsieur Astouin, avocat, l'un des quatre députés de la communauté, qui rend compte de leur mission :

"Monsieur Astouin, avocat, l'un d'iceux, portant la parole aurait exposé qu'ils ont eu soin de faire insérer dans le cahier de la sénéchaussée les doléances qui avaient été rédigées dans le dernier conseil général, que les députés qui doivent représenter la sénéchaussée aux États généraux sont M. de Servan et M. Pélissier de Saint-Rémy et que sur le refus de M. de Servan, M. Durand de Maillane de ladite ville a été nommé son suppléant et que la ville d'Arles a obtenu une députation particulière, mais que pour tâcher que les terres adjacentes ne soient point confondues avec le corps de la province et qu'elles puissent se concilier à l'avenir et avoir des députés dans semblables occasions diverses villes faisant partie desdites terres adjacentes ont conçu le projet de faire une union entre elles pour pouvoir s'assembler lorsque le cas le requerra dans la ville d'Arles comme chef-lieu des-dites terres adjacentes par raison dequoi il a été dressé un mémoire qui sera remis aux députés d'Arles pour le faire valoir aux Etats généraux. Lecture faite dudit mémoire il a été unanimement délibéré de donner pouvoir auxdits M.M. Duroure et Astoin de faire tout ce que le cas requerra à raison de ladite union et se sont soussignés..." (56). Ainsi, réapparaît l'idée de créer une association de terres adjacentes, autour de la ville d'Arles, prise comme chef-lieu. Et c'est ainsi que les Saintois vont rédiger un "mémoire", qu'ils vont qualifier de

"second cahier de doléances", daté du 26 avril 1789 (57), demeurant, de la sorte, bien dans l'esprit de "la tradition" décrite par François FURET (58) : ce n'est pas aux Saintes-Maries que souffle, en ces débuts de 1789, un esprit révolutionnaire enflammé.

Ainsi, il paraît difficile de définir, en 1789, en ces débuts de la Révolution française, la communauté de Notre Dame de la Mer :

- les habitants ont conscience de vivre, en mars 1789, un moment exceptionnel, d'où leur enthousiasme à assister, en grand nombre, à la réunion du 25 mars 1789 ; avec, cependant, une nuance pour les Saintois vivant dans les mas isolés, qui ne paraissent pas avoir répondu à cette invitation. C'est là un trait commun à l'ensemble de la France.

- mais, les revendications exprimées ce 25 mars 1789 surprennent le lecteur avide de vocabulaire révolutionnaire : l'esprit traditionaliste l'emporte sur l'esprit novateur ; en ce sens, les Saintois paraissent vivre dans un autre monde, très cloisonné, se limitant aux horizons camarguais. En 1789, Notre Dame de la Mer est, encore, un monde à part, peu impressionné par le voisinage.

- et pourtant, par leur discours, par leur argumentation, incontestablement, les Saintois de 1789 sont bien des êtres du XVIII^e siècle, se référant au passé, à l'histoire, à la tradition, exactement comme les autres personnes de ce siècle. Par ce biais, ils paraissent proches des autres Méridionaux.

- enfin, dès avril 1789, l'enthousiasme de mars a rapidement décliné : alors que la participation à la réunion préparatoire aux États de la sénéchaussée d'Arles avait été massive, les Saintois sont bien moins nombreux le 26 avril 1789, lors du compte rendu des représentants locaux et de la rédaction du second cahier de doléances. Était-ce un feu de paille ?

Hubert GAY
(à suivre)

(1) Bibliographie : H. CHOBAUT, le Village des Saintes-Maries de la Mer pendant la Révolution, Le Feu n° 4, 1929, pages 98- 100 ; Gérard GANGNEUX, Les Saintes-Maries de la Mer, de 1675 à 1792, Étude socio-démographique, Lacour Nîmes 1988; Marcel CARRIÈRES, Les Saintes et les Saintois au XIX^e siècle, S.I, les Saintes-Maries de la Mer, sans date ; Statistique de VILLENEUVE, Ville des Saintes-Maries, 1825 ; Encyclopédie départementale des B. du Rh., Marseille 1935, Monographies communales ; Pierre VÉRAN, érudit arlésien des XVIII^e-XIX^e siècles. bibliothèque municipale d'Arles, notamment manuscrit n° 490.

- (2) Archives communales d'Arles, G.G. 117.
- (3) Voir Pierre VÉLAN, bibliothèque municipale d'Arles, manuscrit n° 490, page 251 : description du village des Saintes-Maries, et page 225 : croquis du village.
- (4) La toise = 1,9490 m.
- (5) Cf. croquis, d'après Pierre VÉLAN, manuscrit 490, bibliothèque municipale d'Arles, page 255.
- (6) Cf. Jacques MARETZ et la cartographie des côtes de Provence au XVII^e siècle par M. PONCIN et M. de la RONCIÈRE. Actes du 90^e congrès national des sociétés savantes, Nice, 1965, Paris Bibliothèque nationale 1966, pages 9-21, voir notamment la carte "La côte maritime de Provence" avec le plan de Notre Dame de la Mer, 1633, entre pages 16 et 17 ; cf. également "Ville fortifiée des Saintes-Maries de la mer", d'après un dessin sur parchemin de 1607, Archives communales d'Arles, D.D. 92, in-Fernand BENOIT, La Camargue, Paris, 1961, page 26 ; cf. aussi, Gérard GANGNEUX, Les Saintes-Maries de la Mer, de 1675 à 1792, Lacour 1988, carte IV, plan cadastral 1814.
- (7) Cf. Gérard GANGNEUX, op. cité, page 20, d'après la description de Saxe de Saint-Ferréol, en 1696.
- (8) Chapelle en ruine. Dans l'enquête de 1778 (Arc. Commun. d'Arles, G.G. 117), il est précisé : "Il y a une confrérie de Pénitents, qui est sur sa fin ; la chapelle tombe en ruines..."
- (9) Cf. Enquête de 1778, Arc. Commun. d'Arles, G.G. 117.
- (10) Cf. Dénombrement d'Expilly, 1765.
- (11) Statistique de VILLENEUVE, monographie des Saintes-Maries de la Mer.
- (12) Enquête de 1778, Arc. Commun. d'Arles, G.G. 117.
- (13) -d^c.
- (14) Les Terres Adjacentes sont des "territoires" "soustraits au régime commun en raison de privilèges anciens", cf. Encyclopédie départementale des B. du Rh., Marseille 1921, tome III, Les Temps modernes (1482-1789), page 322. D'après Fernand BENOIT, La Camargue, H. Laurens, Paris, 1961, page 13, c'est au milieu du XV^e siècle que Notre Dame de la Mer fut promue au rang des Terres Adjacentes. La sénéchaussée est une circonscription judiciaire.
- (15) 13 heures. Cf. Arch. commun. Les Saintes-Maries de la Mer, 107 E4, A.A. 11.
- (16) -d^c, Arch. commun. Les Saintes-Maries de la Mer, 107 E4, A.A. 11.
- (17) -d^c.
- (18) Il s'agit des consuls ou administrateurs locaux élus, selon le règlement municipal d'Ancien régime de la communauté, le 1^{er} janvier 1789, pour une année. Cf. Arch. commun. Les Saintes, 107 E4, A.A. 11.
- (19) Dans la plupart des communautés provençales, les propriétaires "forains", c'est-à-dire n'habitants pas la commune où se situe leur propriété, pour "surveiller" la gestion financière de la localité, demandent à participer aux assemblées locales, notamment lors du vote du budget communal. Leur représentant est le "syndic des forains". Très souvent, il y a conflit entre les "forains" et les communautés locales, mais ce ne paraît pas le cas des Saintes-Maries.
- (20) Un "bourgeois" est une personne qui vit sans travailler manuellement.
- (21) Un "fournier" est l'individu qui s'occupe du four à cuir le pain.
- (22) Le "ménager" est celui qui possède une propriété qu'il exploite lui-même.
- (23) Le "travailleur" ne possède rien, si ce n'est la force de ses bras qu'il loue.
- (24) Arch. commun. Les Saintes-Maries, 107 E, C.C. 23.
- (25) Il est à remarquer que $14 + 15 + 28 + 86 = 143$. La 144^e personne inscrite sur le rôle de la capitation est une fille, Madeleine Pelegrin, sans indication de sa qualité sociale.
- (26) Des études semblables effectuées autour des rives de l'étang de Berre donnent les résultats suivants : Fos 43 %, Istres 70 %, Martigues 9 %, Miramas 100 %, Saint-Mitre 68 %.

- (27) Arch. commun. Les Saintes Maries, 107 E,I.F.1.
- (28) Sur ce point, cf. infra.
- (29) Cf. Arch. commun. Les Saintes Maries, 107 E, A.A. 11, 13 pages manuscrites, copie de Gondran, secrétaire greffier de la communauté.
- (30) Cf. Cahier de doléances, article Premier.
- (31) Cf. Histoire de la Provence, Édouard Privat éditeur, 1969, page 230.
- (32) Tome II, Antiquité et Moyen Âge, page 644.
- (33) Le roi de France s'intitule, en Provence, "comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes".
- (34) Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France, Amsterdam 1762-1770, 6 volumes, pages 959-960.
- (35) Encyclopédie départementale, tome III, page 322.
- (36) -d°, pages 322-323.
- (37) -d°, pages 466-467.
- (38) -d°, page 467.
- (39) Les leydes sont des droits perçus sur les grains vendus dans les marchés publics, Cf. Encyclopédie départ. tome III, page 550.
- (40) Cahier de doléances, article 1".
- (41) -d°
- (42) En cela, les Saintois ressemblent fort aux hommes du XVIII^e siècle. Cf. notre article, À nouveau sur les querelles de clocher, la lutte entre Martigues et Salon, 1790-1793, Provence Historique, n° spécial du Quatrième centenaire de la ville de Martigues, 1981, pages 207-225.
- (43) Voir Gérard GANGNEUX, Les Saintes Maries de la Mer, de 1675 à 1792, page 32 : caladat et reculat. Le reculat est la chaussée de terre fourrée de tamaris, avec un secteur de rive concave emporté par le flot reconstitué en recul et subissant de nouvelles attaques ; le caladat implique un revêtement de pierres continu.
- (44) Cahier de doléances, article 1°.
- (45) Cf. Le Monde de la Révolution française, n° 3, mars 1989, page 10, Dans les cahiers du Sud, dépouillement des 187 cahiers pour la Provence.
- (46) Cahier de doléances, article 2.
- (47) D'après Pierre VÉRAN, manuscrit 490, Bibliothèque municipale d'Arles, à/c page 251, les habitants de Notre Dame retirent, au XVIII^e siècle, leurs principaux revenus du produit des blés, des troupeaux et du salicot. Il précise, en note, qu'il a la preuve que du 12 au 15 novembre 1725, il fut pesé à Notre Dame 1 800 quintaux de pierre de salicot, qui, à raison de 8 sous le quintal, produisirent une somme de 14 400 livres. Le salicot est le nom donné à cette époque à la soude ; voir Pierre VÉRAN, manuscrit 500, bibliothèque municipale d'Arles, page 264.
- (48) Cahier de doléances, article 3.
- (49) Cahier de doléances, article 4.
- (50) Cahier de doléances, article 5.
- (51) Cahier de doléances, article 6.
- (52) Cahier de doléances.
- (53) Cf. annexe I, texte complet du Cahier de doléances de Notre Dame de la Mer.
- (54) Arch. communales des Stes Maries, 107 E/B.B 28.
- (55) -d°
- (56) -d°
- (57) Arch. communales des Stes Maries, 107 E/A.A. 11. Pour prendre connaissance du texte complet de ce mémoire, cf. annexe II.
- (58) Le Monde de la Révolution française, mars 1989, n°3, page 9.

L'AQUEDUC GALLO-ROMAIN DE BARBEGAL À ARLES

Jean SERVONAT poursuit son étude préparatoire à la compréhension du pourquoi de l'aqueduc de BARBEGAL en décrivant la ville d'ARLES et son Rhône incontournable tels qu'ils se présentaient à ce moment-là (Rhône d'Ulmet en particulier), avec des références oubliées, des déductions évidentes que l'on chercherait bien vainement ailleurs (bulletins n° 80-81-82 et voir annexe 4).

CHAPITRE IV DE ROME AUX FOSSES MARIENNES L'EXPANSION DE ROME

Jusqu'au V^e siècle avant J.C., Rome n'occupait que les sept modestes collines près du Tibre.

En -493, après avoir chassé les rois étrusques et instauré la république, elle suscita la "Ligue des tribus du Latium" dont elle ne tarda pas à devenir l'élément dominateur.

En -390, les Romains annexèrent l'Étrurie au nord, mais en -387 ils subirent l'agression des Gaulois Cisalpins qui assiégèrent et prirent Rome. Les Phocéens participèrent au paiement de la rançon qui était probablement le prix du territoire étrusque sur lequel les Cisalpins avaient des vues.

En -322, les Romains dans leur expansion vers le sud, se heurtent aux montagnards Samnites et subissent une humiliante défaite (les Fourches caudines), mais vers -290, ils soumièrent finalement les Samnites.

En -275, progressant toujours vers le sud de la péninsule, ils chassent les Grecs, malgré l'aide que Pyrrhus, roi d'Épire, leur avait apportée en -280 et en -279 par des victoires obtenues sur les Romains, au prix de lourdes pertes (victoires à la Pyrrhus).

En -241, les Romains prirent la Sicile aux Grecs et aux Carthaginois, et en -239 ils chassèrent les Carthaginois de Sardaigne et de Corse (Première guerre punique).

La riposte des Carthaginois fut organisée par Hannibal, qui, partant de Carthagène (Espagne), franchit les Pyrénées, la Vallée du Rhône et les Alpes. Nous rejoignons ici la fin du chapitre III précédent

(bulletin des AVA n° 82). Hannibal conduisit ses troupes jusqu'en Italie centrale sous les portes de Rome, mais il ne sut pas profiter de son avantage. Scipion porta la guerre en Espagne (Carthagène) et en Afrique (Zama) de -203 à -197 et Hannibal fut vaincu. La chute d'Hannibal, qui mettait fin à la Deuxième guerre punique devait, en principe, assurer à Rome la domination de la péninsule ibérique. Pourtant, il fallut encore deux siècles pour que la soumission des Ibères fut totale. À titre de comparaison, la guerre des Gaules conduite par César ne dura que sept ans, de -58 à -51. Il est vrai que les Gaulois étaient sous la menace permanente des tribus germaniques sur la frontière du Rhin, et la présence des Romains, sans être souhaitée, représentait pour eux une certaine sécurité.

La Grèce continentale et la Macédoine furent conquises de -197 à -148. Il s'agissait des représailles des Romains contre ceux qui avaient aidé Hannibal.

La Troisième guerre punique s'acheva en -146 avec la destruction de Carthage.

L'Asie Mineure fut conquise en -135.

Plus d'un siècle avant J.C., Rome était donc maîtresse de tout le bassin méditerranéen, soit par des territoires conquis militairement, soit par des alliances conclues avec des peuples qui ne représentaient pas pour elle un danger majeur. C'était le cas des Phocéens qui contrôlaient la bande littorale, mais qui n'étaient pas en mesure d'assurer le maintien de l'ordre dans l'arrière-pays ligure. Or, depuis la conquête de la péninsule ibérique, ce territoire avait une grande importance pour Rome, car il constituait le passage terrestre obligé entre l'Italie et l'Espagne.

Les Salyens, que nous avons évoqués dans le chapitre précédent, chassés des rives de l'étang de Berre par les Phocéens, s'étaient repliés dans leur oppidum d'Entremont (près d'Aix). De là, ils faisaient peser une menace permanente sur Massalia ainsi que sur la voie antique qui devait devenir plus tard la Voie Aurélienne.

CAIUS SEXTIUS CALVINUS

En -124, le consul Sextius chassa les Salyens d'Entremont et de Roquepertuse. Il fonda Aqua Sextius Romani en -122. Aix devenait ainsi une ville stratégique contrôlant l'est du territoire comme plus tard Orange contrôlerait la vallée du Rhône, et Nîmes, l'ouest.

DOMITIUS

En -122, le Consul Domitius avait pris le relais de Sextius et battit de nouveau les Salyens sur la Sorgue, qui étaient ainsi repoussés toujours plus au Nord. Domitius traça les limites de cette province que l'on baptisa la Narbonnaise, en raison de la fondation, en -118, de la première ville hors d'Italie à bénéficier du statut de "colonie romaine" : Narbonne. Mais fondation ne signifie pas création et Narbonne sur Aude pyrénéenne, comme Agde sur Hérault cévenol et Arles sur Rhône alpin, existaient bien avant la colonisation des Grecs et des Romains.

Cette nouvelle province couvrait le territoire ligure, qui ne faisait pas partie de la Gaule, pas plus que la Provence n'était la France jusqu'en 1481.

Ouvrons ici une parenthèse à propos de la Gaule : puisque le territoire ligure du Rhône aux Alpes ne faisait pas partie de la Gaule, il peut apparaître comme un non-sens de définir notre aqueduc comme étant "gallo-romain", mais nous sommes bien obligés, pour la bonne compréhension, de conserver les définitions antérieures. Laissons aux Gaulois le bénéfice du sigle, eu égard à leur participation à la construction de cet ouvrage dans les conditions inhumaines de son creusement dans la traversée de la Haute Crau que nous évoquerons dans les chapitres suivants.

Nous devons également à Domitius l'aménagement de cette vieille voie de transhumance des troupeaux, qui suivait la Durance, et qu'il a prolongée à l'est par la traversée des Alpes et à l'ouest par la traversée du Rhône, jusqu'à Narbonne et au-delà (Voie Domitienne) (1).

Mais la Narbonnaise ne devait pas jouir longtemps de ce début de "pax romana", car en, -109, les Ambres, les Cimbres et les Teutons, franchissant la frontière du Rhin, déferlèrent sur les Gaules celtique, belge, armoricaine et aquitaine dans un incontrôlable chassé-croisé.

La péninsule ibérique fut menacée par les Barbares, mais les Ibères les repoussèrent du côté de l'Aquitaine. Pour la Narbonnaise, la menace venait essentiellement de la vallée **du** Rhône, où dans un premier assaut, les Barbares avaient battu les légions romaines à Orange en -105.

CAIUS MARIUS

La défense du territoire fut alors confiée en -104 **au** général-consul Caius Marius, qui débarqua à Marseille avec cinq légions.

Marius avait réorganisé l'armée, en avait fait une armée de métier avec solde et ne dédaignait pas de recruter des troupes auxiliaires parmi la population des pays occupés.

Il concentra donc ses troupes dans la basse vallée du Rhône, pour interdire la migration des Barbares vers Marseille, l'Italie et Rome. Cette concentration a été située à Ernaginum (Saint-Gabriel). Nous savons que l'attente de l'arrivée des Barbares dura deux ans jusqu'à la grande confrontation dans le site contesté de Pourrières près d'Aix où une partie des Barbares (les Teutons et les Ambres) fut massacrée en -102. Les Cimbres, quant à eux, réussirent le franchissement des Alpes, par le col du Brenner, et furent arrêtés, toujours par Marius à Verceil (Vercelli) en -101.

Pendant cette longue attente, Marius décida de soustraire ses troupes à l'inaction et d'en assurer le ravitaillement par voie fluviale. À cet effet il leur fit aménager un canal pour pallier les difficultés de la navigation sur le fleuve, que nous évoquerons plus loin. La tradition baptisa ce canal de son nom.

LES FOSSES MARIENNES

Pour comprendre les fosses mariennes, il est nécessaire de prendre en compte un certain nombre de paramètres antiques qui bouleversent quelque peu notre perception actuelle du fleuve et de ses embouchures : une première division du fleuve à Beaucaire, un équilibrage des débits sur chacune des branches à Fourques, un niveau du fleuve plus bas à Arles, un niveau du seuil de Terrin immuable (sauf mouvement tectonique peu probable depuis l'Antiquité), un cours du Bas-Rhône depuis Terrin jusqu'à l'embouchure d'Ulmet, d'une longueur réduite à 13 km (2), un niveau marin inférieur à ce qu'il est actuellement, un niveau des hautes eaux du fleuve très inférieur à ce qu'il est devenu par la suite, à cause de l'endiguement.

Les conséquences en étaient : un plan d'eau très calme de la pointe de la Camargue jusqu'au seuil de Terrin que nous pourrions appeler "le bassin d'Arles" et un cours d'eau rapide du seuil de Terrin à l'embouchure du Rhône antique d'Ulmet.

Nous savons que pour affronter certains passages difficiles du cours du Rhône, d'Arles à Lyon, une embarcation doit avoir une vitesse minimale de 15 km/heure. Or le seuil de Terrin était déjà un passage difficile à l'époque antique, non pas en raison du seuil lui-même qui était probablement émergé, mais à cause de la

vitesse du courant dans le chenal situé encore aujourd'hui entre le seuil, sur la rive gauche, et l'île de la Gabare sur la rive droite.

Actuellement, en eaux moyennes, la pente du fleuve est de 0,013 par km, de Lyon à Pont-Saint-Esprit, avec une vitesse du courant de 5 km/heure. Elle est de 0,014 par km, de Pont-Saint-Esprit à Arles, avec une vitesse du courant de 6 à 7 km/heure. Elle est de 0,011 par km, d'Arles à l'embouchure actuelle, avec une vitesse moyenne de 2 km/heure sur une distance de 50 km environ.

A l'époque antique, nous pouvons estimer la pente du Bas-Rhône, de Terrin à l'embouchure du Rhône d'Ulmét, à 0,030 ou 0,040 par km, avec une vitesse du courant de l'ordre de 10 à 15 km/heure.

Nous pouvons donc avancer que le Bas-Rhône n'était pas navigable par les embarcations qu'elles soient à voiles ou à rames, non pas en raison d'une "barre" (3) inexistante à cette époque à l'embouchure du Rhône d'Ulmét, mais à cause de la vitesse du courant. (4)

La seule navigation possible l'était, dans le sens du courant et effectuée à l'aide de radeaux "utriculaires" qui pouvaient s'accommoder des passages difficiles et de la rapidité du courant comme le font nos "rafts" modernes. Cette navigation nécessitait un transbordement de marchandises (ou rupture de charge) au large de l'embouchure. C'est cette activité qui justifie la présence de vestiges antiques sur les rives nord-est du Vaccarès, proches de l'embouchure du Rhône d'Ulmét.

Cette navigation nord-sud du fleuve suffisait aux Phocéens pour pratiquer la ponction du territoire ligure en viande, en céréales et en bois de construction.

En effet, les radeaux utriculaires, fabriqués en Arles avec les bois de flottage de la Vallée du Rhône, étaient démontés à l'embouchure après usage, et le bois embarqué à destination de Massalia qui en avait l'utilité comme bois de construction. Quant aux outres, elles étaient réacheminées jusqu'en Arles, par voie terrestre, pour une nouvelle rotation.

Le problème de Marius était d'assurer le ravitaillement de ses troupes par voie d'eau, dans le sens aval/amont par des navires de mer venus directement d'Ostie, sans qu'il soit nécessaire de transborder les cargaisons. La solution consistait à allonger le parcours entre Arles et la mer, en améliorant les dépressions naturelles et les étangs qui n'étaient alimentés que par les crues du

fleuve non endigué, de façon à éviter le passage de Terrin et obtenir une pente modérée avec un débit réduit propre à la navigation dite de halage. L'allongement ainsi obtenu passerait par les étangs du Landre et du Galéjon (5) et mettrait Arles à 49 km de la mer au lieu des 25 km par l'embouchure du Rhône d'Ulmet ; ces 25 km comportant 12 km d'un bassin où l'eau était pratiquement étaie (parcours d'Arles à Terrin), l'avantage ne peut s'estimer que sur la différence soit $25 - 12 = 13$ km. Donc, pour des niveaux supérieurs à Arles et au seuil de Terrin et inférieurs à la mer, identiques dans les deux cas de figure, nous avons d'une part 13 km d'un fleuve rapide et d'autre part 49 km d'un chenal navigable d'une pente d'environ 0,010 par km et d'une vitesse d'écoulement inférieure à 2 km/heure.

Dans le cas d'embarcations légères, la rupture de charge pourrait alors être transférée à Fos, ce qui présentait l'avantage d'être, en navigation maritime, plus proche de Massalia que l'embouchure du Rhône d'Ulmet.

Autre intérêt, cet ouvrage assurerait un drainage naturel des terrains limitrophes (Plan du Bourg et Trébon) qui pourraient ainsi être récupérés pour les cultures avec cependant l'aléa de crues intempestives.

Seul Marius, qui disposait de cinq légions romaines (30.000 hommes), avait les moyens d'une telle réalisation. Nous émettons même l'hypothèse que des prisonniers de guerre numides devenus esclaves après la capture de Jugurtha par Marius en - 107, ont pu participer à la réalisation de cet ouvrage dont il serait vain aujourd'hui de rechercher les traces en raison du colmatage et de la surélévation du sol antique.

LA PROSPÉRITÉ D'ARLES

Cette réalisation a été l'élément déterminant de la prospérité d'Arles. La voie navigable était alors devenue praticable dans les deux sens, et, la communication fluviale avec le centre de la Gaule était enfin possible, autrement que par les voies terrestres soumises au piratage des tribus qui contrôlaient les territoires traversés.

Les historiens avancent que les fosses mariennes avaient été données par les Romains aux Phocéens massaliotes. Nous pensons que les Romains partis, les Phocéens n'ont eu qu'à s'approprier cet ouvrage, jusqu'à ce que les Arlésiens, conscients de son intérêt et progressant dans l'art de construire des navires les aient peu à peu éliminés. Ce n'est pas un hasard si quelques décades

plus tard, en -49, Jules César, neveu de Marius, pour qui les fosses mariennes étaient donc une affaire de famille, ait pu obtenir des Arlésiens (6) la construction de douze galères destinées à lutter contre les Marseillais qui avaient pris le parti de Pompée. Nous sommes tout de même prudents sur le délai d'un mois avancé par les historiens pour une telle réalisation. Nous préférons plutôt penser que ces douze bateaux faisaient déjà partie de la flotte commerciale des Arlésiens, et que dans ce court délai ils ont pu seulement les équiper de rostres et de grappins (7) et les aménager en transport de troupes. Ces lourdes embarcations, qui n'auraient pu franchir le passage de Terrin, n'ont pu rejoindre la mer et participer à la victoire sur les Massaliotes qu'en empruntant les fosses mariennes.

La date de la fondation d'Arles (colonie de droit romain) par Tiberius Claudius Nero (8) a été fixée arbitrairement en - 46. Nous pensons que les relations entre Jules César et Arles étaient bien antérieures. De -61 à -59, César fit une campagne militaire en Espagne occidentale. De -58 à -50, il fut nommé par le Sénat, consul de la Gaule cisalpine, mais délaissant quelque peu ses fonctions, il entra dans la Narbonnaise qui lui servit de base d'opération pour la guerre des Gaules de -58 à -51. Pendant cette période, il répandit à Rome l'or gaulois, au point d'en faire chuter le cours. Rome était ensuite devenue la ville de l'anarchie et de tous les risques politiques. A la veille de la guerre civile, il est peu probable qu'après la chute de Massalia en -49, César ait transféré à Rome l'or des Marseillais ainsi que son trésor de guerre. Arles, par sa position géographique, bien défendue par le fleuve et les zones lacustres, par son oppidum ligure de l'Hauture, rapidement transformé en "castrum" militaire aux remparts renforcés, pouvait très bien faire office de ville "coffre-fort" dont les fidèles vétérans de la Sextanorum (VI^e légion) étaient les gardiens. Ce n'est bien évidemment qu'une hypothèse, mais comment expliquer, après la période de troubles qui a suivi l'assassinat de César, le rapide enrichissement de la cité arlésienne, sous Octave Auguste, qui était le neveu et l'héritier de César. Comment expliquer que, sur une surface aussi réduite que les limites "intra-muros" il y eut une telle accumulation d'édifices publics qui aient nécessité un "surcoût" par rapport à ceux des cités voisines. Énumérons les difficultés propres à ces édifices :

a) Le rattrapage du niveau du sol du forum par la construction des cryptoportiques en raison de la déclivité du terrain.

b) Les substructions du théâtre pour pallier l'absence de déclivité et pour y asseoir la cavea, alors qu'à Orange elle est adossée gratuitement à la colline.

c) Les thermes alimentés par un réseau d'aqueducs de plus de 65 km comportant deux grands ouvrages malheureusement disparus, dont la masse des matériaux et les difficultés de réalisation étaient plus grandes que pour le célèbre Pont du Gard.

d) Un amphithéâtre, qui a nécessité un arasement de la colline et des travaux de substruction considérables, difficultés qui n'ont pas eu à être surmontées à Nîmes.

e) Enfin, aucune cité de la vallée du Rhône n'avait pu à l'époque s'offrir le luxe de construire trois ponts, un pour la traversée du bas-fond de Pont-de-Crau, et un sur chacun des bras du fleuve. Pour le bras du fleuve qui coulait au pied de la cité, il ne s'agissait pas, comme sur la représentation de la mosaïque d'Ostie (9), d'un modeste pont de bateaux, mais d'un grand et solide pont sur piles en maçonnerie avec platelage en bois. Seules, les culées sur berges comportaient une voûte en maçonnerie pour le passage des hommes et des animaux utilisés pour le halage.

Ce sont d'ailleurs les ponts et les fosses mariennes qui ont pérennisé la richesse d'Arles. Car l'Arelate romaine n'était pas une ville commerçante comme on l'a bien souvent avancé, mais une ville "fiscale". En effet, les transactions s'effectuaient aux extrémités de la chaîne, à Rome, en Gaule ou en Espagne, mais les marchandises passaient obligatoirement par Arles et subissaient les taxes et les droits de péage que les Romains d'abord et les Arlésiens ensuite, décidèrent d'appliquer, avec quelques excès peut-être.

Jean SERVONAT

(à suivre)

NOTES

(1) Les lecteurs qui consulteraient leur dictionnaire habituel pour y chercher Domitius ne trouveront aucune référence à celui-ci, mais seulement à Domitius Ahenobarbus (consul en 32 après J.C.) qui était le premier mari d'Agrippine 2 et le père de Néron. Ce qui prouve que l'on atteint plus facilement la célébrité en étant le géniteur d'un empereur despotique, plutôt qu'en étant l'organisateur de toute une province. S'il y avait un lien de parenté entre ces deux Domitius, il était assez lointain puisque 150 ans environ séparent les deux personnages.

(2) Nous avons estimé dans le chapitre III à 20 km la distance d'Arles à la mer, 600 ans avant J.C. En -100 avant J.C., soit un demi-millénaire plus tard, nous estimons que cette distance s'était allongée à 25 km ce qui ne représente jamais qu'un allongement de 10 mètres par an, par les atterrissements.

(3) Le phénomène de la "barre" est produit par l'effet conjugué des atterrissements d'un fleuve à vitesse lente et des vagues d'une mer sans marée. C'est le cas des fleuves deltaïques de la Méditerranée (Nil, Pô, Rhône, etc.) Dans les fleuves à estuaire de l'Atlantique, la barre est balayée par les marées hautes.

(4) Les bateaux à voile de l'époque avaient de médiocres qualités manœuvrières qui ne permettaient aucune prouesse. Le gouvernail d'étambot, inventé en Égypte, n'était pas encore parvenu en Occident.

(5) Ces deux étangs ont disparu dans l'aménagement portuaire du complexe de Fos.

(6) Ces Arlésiens étaient des Celtes passés maîtres dans l'art de travailler les métaux et de construire des chariots et des bateaux. Ils avaient installé leurs chantiers au pied de la cité, en bordure du fleuve, dans le quartier qui s'est appelé plus tard le "Vieux Bourg" (La Roquette).

(7) Les rostres étaient des éperons métalliques fixés à la proue de la coque sous la ligne de flottaison pour éventrer les bateaux ennemis. Les grappins étaient destinés à maintenir le bateau ennemi coque contre coque pour permettre aux fantassins de l'investir.

(8) Claudius Tiberius Nero était un curieux personnage. Compagnon d'armes de César, après l'assassinat de celui-ci, il intervint au Sénat pour qu'on exprimât aux meurtriers du "tyran" les remerciements de l'État, et qu'une récompense leur fut décernée pour leur forfait. Il était aussi le mari de la belle Livie qu'il céda à Octave (Auguste) et à qui il fit adopter son fils Tibère qui devint empereur en 14 après J.C. à la mort d'Auguste.

(9) Si cette mosaïque représente bien le delta du Rhône, ce dont nous n'avons aucune preuve formelle, la représentation de ce pont de bateaux pourrait bien ne pas être celle du pont d'Arles mais plutôt celle d'un pont situé en aval de Beaucaire Tarascon à Saint-Gabriel par exemple, qui aurait très logiquement permis à la Voie Domitienne de franchir le Rhône sans faire le détour par Arles. Ce pont de bateaux serait de construction antérieure à celui d'Arles. Pourquoi ne pas l'attribuer à Domitius au 1^{er} siècle avant J.C. ?

OUVRAGES CONSULTÉS

- Nicolas Claude **FABRI DE PEIRESC** : Abrégé de l'Histoire de Provence, rédigé par l'auteur vers 1630, édité par AUBANEL. Archives du Sud 1981.

- Théodor **MOMMSEN** : Histoire de Rome, Prix Nobel de littérature 1902.

- Ferdinand **MAINZER** : L'héritage de César, Librairie Armand Colin 1937.

- René **SALAGNAC** : Carte de navigation du Rhône (diffusion restreinte) 1953.

- Jean-Paul **CLÉBERT** : Provence antique Tome II - L'époque gallo-romaine. Éditions Robert LAFFONT. 1970.

- Histoire de la Provence : Directeur Édouard BARATIER.

- **J. R. PALANQUE** : Le Rattachement à l'Empire romain. 1987.

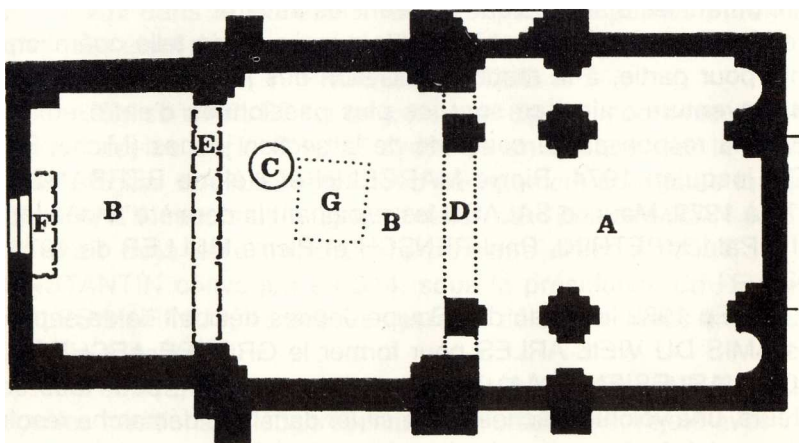
BULLETIN DES AVA 1903-1914

Un petit retard à propos de la confection des matrices des anciens bulletins sera la cause d'un délai de livraison qui interviendra à la fin de l'année 1993 pour ceux qui nous ont déjà honorés de leur confiance. Merci de patienter ; on ne vous oublie pas.

SAINT-BLAISE 20 ANS APRÈS

Pierre MULLER, président fondateur du Groupe archéologique arlésien, est né en 1962 à Montpellier. Entré à la Section Jeunes des AVA en 1974, il en fut le responsable de 1978 à 1985 avant de devenir maître de conférence à la Faculté d'Aix-Marseille III et l'éminent archéologue que l'on connaît, passionné de notre patrimoine arlésien.

Jacques BRÉMOND, Arlésien, archéologue, attaché aux musées d'Arles, présent sur le terrain depuis 1973, a de nombreuses réussites dans ses recherches à son actif, spécialement dans l'Arles souterrain. Tous deux font le point de ces vingt années passées à Saint-Blaise avec leur équipe. Écoutons-les :



En 1971, sous l'impulsion de René GARAGNON et de l'un de ses élèves Michel BOIRON, naissait au sein de l'association des Amis du Vieil Arles, ce que l'on allait appeler "l'Équipe Jeunes" des Amis du Vieil Arles.

Ce groupe qui, comme son nom ne l'indique pas, était

constitué de jeunes et de moins jeunes, avait pour objectif de *"dégager, protéger et restaurer les bâtiments ayant une valeur historique ou esthétique"*. Les principales activités de l'équipe, hormis le nettoyage de niches et la mise en valeur de certains sites (grilles de l'Hôtel de Gaston de LUPPE, nettoyage du Théâtre antique, de la meunerie de Barbegal) furent, de 1971 à 1973 le nettoyage de la chapelle de l'Agenouillade (sur l'ancienne route de Marseille), et d'octobre 1973 à juin 1981 le dégagement des remblais de l'église Saint-Blaise (montée Vauban). Très rapidement, notamment grâce à l'impulsion de certains jeunes qui participaient par ailleurs en tant que bénévoles à des chantiers de fouilles (certains stages furent notamment subventionnés par les AVA), le dégagement des remblais de l'église se transforma avec l'aide de J. BRÉMOND en 1973, puis de J. PITON des musées d'Arles, en véritable école de fouille pour un grand nombre d'Arlésiens. Plus de 300 jeunes passèrent en huit ans travailler le samedi après-midi à Saint-Blaise, certains quelques heures ou quelques semaines seulement, d'autres plus passionnés furent fidèles aux rendez-vous du samedi pendant plusieurs années, voire durant les huit années que durèrent les travaux.

Avec le recul, il nous semble que le succès d'une telle opération a tenu, pour partie, à la responsabilisation des jeunes engagés dans cette aventure ; ainsi ce sont les plus passionnés d'entre eux qui eurent la responsabilité complète de la section jeunes (Michel BOIRON jusqu'en 1974, Pierre MARCELIN et Hélène BERSANO de 1978 à 1979, Maurice SALASC les rejoignant la dernière année, puis enfin Patrick PETRINI, Paul RENSCH et Pierre MULLER de 1978 à 1982).

En 1982 le noyau de l'Equipe Jeunes décidait de se séparer des Amis du Vieil Arles pour former le Groupe archéologique arlésien (GAA) ; cette rupture marquait, pour tous ses acteurs, une volonté affichée de se situer dans une démarche résolument archéologique sous la direction scientifique et technique des musées d'Arles. C'est ainsi que les membres du Groupe archéologique arlésien participèrent à toutes les grandes campagnes de fouilles de ces dernières années, notamment lors des stages internationaux d'archéologie d'Arles.

En quelques années, le groupe sut développer une approche originale (pour une association) basée sur la prospection résistivimétrique appliquée à l'archéologie, la fouille et la publication. En effet, très rapidement nous nous lançâmes dans l'aventure de

l'édition d'un bulletin, désormais semestriel, consacré à l'archéologie arlésienne.

La plupart des membres du GAA ignorent que leur association naquit de la passion pour les vieilles pierres acquise par quelques jeunes à Saint-Blaise. L'aventure de Saint-Blaise restait toutefois dans notre esprit un échec partiel du fait qu'aucune publication, aucun rapport sur le colossal travail fourni n'avait été rédigé. Certes, nous n'avons fait que dégager des remblais mais de ce dégagement effectué à la façon d'une fouille, nous avons pu tirer un grand nombre d'informations. De plus, un certain nombre d'entre nous avait étudié le bâtiment en lui-même, et seule une modeste étude sur les marques de tâcherons de l'église avait été publiée dans le bulletin des AVA (n° 32). Ainsi, en 1992, Jacques BRÉMOND et moi-même, avons décidé de rouvrir le dossier Saint-Blaise, et de rédiger un rapport détaillé tant sur le dégagement des remblais que sur le bâtiment lui-même.

Ce rapport sort aujourd'hui, vingt ans après que l'on ait confié le chantier de l'église Saint-Blaise aux AVA. Il nous a paru naturel pour marquer cet événement de publier une note de synthèse sur ces travaux dans le bulletin n° 83 des AVA, les parties purement techniques étant décrites dans le bulletin n° 20 du GAA.

I - PROBLÉMATIQUE

L'Église d'Arles fut toujours une Église importante. Elle fut une des seules de la Gaule ayant eu un évêque dès le III^e siècle. L'Église d'Arles était donc parfaitement constituée lorsque CONSTANTIN reconnut le culte chrétien par l'édit de MILAN en 313 et devait déjà être importante puisque c'est à Arles que CONSTANTIN convoqua en 314, sous la présidence de l'évêque d'Arles MARINUS, 46 évêques et leurs délégués venus en concile réfuter le donatisme.

L'édifice, cathédrale qui accueillit le concile d'Arles était, selon les traditions paléochrétiennes de l'urbanisme, rejeté avec son baptistère "intra muros" à la périphérie de la ville, près des remparts. Cette cathédrale fut transférée dans la première moitié du V^e siècle, là où s'élèvera la primatiale Saint-Trophime, sous le vocable de Saint-Étienne, martyr en 415.

L'ancienne cathédrale qui fut alors transformée en église abbatiale constituait la partie médiane d'une église triple à trois nefs dont les collatéraux étaient dédiés à saint Jean Baptiste et saint Martin et la nef centrale à la Vierge Marie. Aux collatéraux auraient succédé, les chapelles de Saint-Jean de Moustiers et

de Saint-Blaise. Ainsi, l'histoire du site de l'église Saint-Blaise (rue Vauban) est riche.

Au delà des problèmes archéologiques liés à l'église primitive d'Arles, le dégagement des remblais de l'église Saint-Blaise représentait également d'autres intérêts liés eux, au monument roman lui-même. En effet, il est aisé, lorsqu'on pénètre dans l'église Saint-Blaise, de se rendre compte que celle-ci est une église bâtie en trois parties différentes. L'étude de ce monument est donc particulièrement intéressante en terme de modifications architecturales successives. Les buts que s'étaient assignés l'association étaient les suivants :

- retrouver le niveau de fondation romane pour redonner à l'église ses volumes primitifs ;
- comprendre et décrire les modifications architecturales successives de l'établissement religieux ;
- appréhender, dans la mesure du possible, les questions relatives aux monuments antérieurs à l'édification de l'église.

II - HISTOIRE DU SITE SUR LA BASE DES DÉCOUVERTES

a) Avant la construction de l'église

Le site de l'église Saint-Blaise a été occupé dès la Protohistoire comme semblent l'attester les niveaux préromains découverts dans un sondage profond.

À l'époque antique, un grand bâtiment dont seul le sol en béton de tuileau et un mur arasé subsistent, et dont la fonction reste inconnue, est construit (sol A plan général). À l'ouest de ce sol, se trouve un dallage formé de grandes dalles de calcaire blanc (sol B plan général), très usé vers l'extérieur et encadrant une surface de terre battue (G) d'où émerge une colonne de grès renversée.

Sur deux des angles de cette structure apparaissent des zones quadrangulaires bouchées comme si elles avaient dû être liées au mortier à une structure verticale. Quelques structures postérieures (fragments de mur) recouvrent l'ensemble. Notons que ce dallage (B) est en partie endommagé par l'installation d'un four de bronzier (C) contemporain de la construction de l'édifice.

b) Construction de l'église

Au début du XII^e siècle commence la construction de l'église Saint-Blaise. Celle-ci est fondée en partie sur les sols anciens (A et B) entaillés pour l'édification de l'édifice religieux. Les piliers de l'édifice sont alors cruciformes et l'on entre dans l'église par une porte latérale donnant directement sur le couvent de

Saint_Césaire. Cette première partie de l'église (état I) devait être impressionnante de verticalité et de puissance.

Au milieu du XII^e siècle, le mur de façade quest (D) est détruit et l'on construit une nouvelle trouée (état II) dans un style un peu différent puisque le berceau légèrement brisé enjambe toute la largeur de l'église et s'appuie sur des murs gouttereaux. Il semble qu'à cette époque le sol soit encore, en partie, celui des monuments antiques (sol A).

Vers 1280 l'église est agrandie d'une troisième trouée (état III), plus simple que la précédente, aveugle et comportant deux rangées de vases acoustiques. La destruction du mur de façade (E) de l'état II et son sciage sont nettement visibles dans l'église. La façade de l'état III a alors une porte de plein cintre désaxée, encore visible, et l'on descend dans l'église par deux escaliers latéraux.

Quelques décennies plus tard, il est probable qu'il y eut une campagne de travaux dans l'église visant d'une part à reprendre tous les sols de l'édifice pour faire un seul et même sol de petites dalles de calcaire et d'autre part à retailler les piliers de l'état I qui, de cruciformes, deviennent alors quasiment rectangulaires. Cette campagne de travaux pourrait correspondre à l'époque où fut modifiée la fenêtre haute de l'église datée stylistiquement du XIV^e siècle (F).

c) Remblaiement de l'église

Au XVIII^e siècle l'église est remblayée. Dans un premier temps les sols sont en partie enlevés, et l'état I est entièrement remblayé par une couche homogène. Les états II et III sont remblayés en deux étapes après que l'escalier d'accès à l'église par la façade principale eut été remplacé par un plan incliné. Entre les deux étapes de remblaiement, quelques travaux d'aménagement intérieurs sont effectués comme l'atteste la couche de chaux et de déchets de taille séparant les deux couches de remblais.

III - CONCLUSION

Au-delà de l'aspect formateur qu'aura eu cette expérience de dégagement des remblais de l'église Saint-Blaise pour les quelques 300 jeunes qui s'y sont succédé, les acquis d'un tel travail peuvent, sur le plan scientifique, être résumés de la façon suivante :

1) Mise en évidence de niveaux préromains attestant d'une occupation ancienne du site.

2) Découverte d'un ensemble de sols antérieurs à l'édification de l'église.

3) Compréhension quasi-totale des aménagements

architecturaux de l'église entre le démarrage de la construction et son état actuel amenant à la proposition d'une restitution chronologique des principales modifications architecturales de l'édifice.

L'un des problèmes majeurs reste l'interprétation archéologique des sols antérieurs à la construction de l'église tel que cet ensemble (sol B) délimitant un "promenoir" autour d'une zone rectangulaire comportant les traces de base de colonnes d'angle (G). Un tel type de bâtiment peut faire penser à un enclos central contenant l'autel tel qu'on en trouve parfois dans les églises paléochrétiennes à double abside. Ceci pourrait alors être mis en relation avec la nef dédiée à saint Martin appartenant à la cathédrale paléochrétienne et sur laquelle aurait été édifiée l'église Saint-Blaise. Cependant, il nous paraît important de rester prudent en la matière. La datation précise de ces sols ainsi vraisemblablement que leur fonction devant pouvoir recevoir une réponse archéologique ce qui nécessiterait quelques sondages complémentaires.

La totalité des problèmes relatifs à la construction ou aux remaniements ultérieurs de l'édifice tels que la datation et la chronologie des différents passages (non relatés dans cet article), ne semble pouvoir être résolu d'un point de vue archéologique compte tenu des pillages antérieurs ou contemporains aux remblais. L'ensemble de ces problèmes pourrait trouver réponse dans l'étude des documents d'archives. Cependant, à leur grand regret, les membres du GAA n'ont trouvé, pour l'instant, aucun document sur l'église Saint-Blaise.

P. MULLER. J. BRÉMOND

Pour en savoir plus sur l'église Saint-Blaise

J.M. ROUQUETTE, "Provence Romane I", éd. Coll. Zodiaque, La Pierre qui vire, 1974, 357.

P. MULLER, J. BREMOND, P. PETRINI, "SAINT-BLAISE", Bulletin du Groupe Archéologique Arlésien n°16, 1989, 86.

P. MULLER, J. BREMOND, "L'Eglise SAINT-BLAISE (13) : dix ans de recherches", Bulletin du Groupe Archéologique Arlésien n°20, 1993, 2.

ARTICLES de P. MULLER dans les BULLETINS AVA :

- Tâcherons de l'église Saint-Blaise
- Lezoux ancienne Lesodo
- Fouilles à TOULON/ALLIER
- Joyeux anniversaire la Section Jeunes.



Entre Nous

TOUR OPERATORS : SUNDAY CLOSED !

Par les multiples ramifications de ses membres actifs, c'est curieusement aux oreilles de notre association que les plaintes des organismes étrangers à but de tourisme culturel atterrissent :

Pourquoi le hall de l'hôtel de ville est-il fermé le dimanche ?

C'est nouveau, depuis quelques mois notre célèbre hall est fermé au public le dimanche. Étant normalement annoncé parmi les sujets remarquables de notre cité par les dépliants, ce défaut déçoit nombre de visiteurs. Plusieurs doléances nous sont déjà parvenues. Les portes intérieures se ferment, il n'y a rien à voler, même plus le chef de la Vénus d'Arles décapitée depuis longtemps dont personne ne sait si elle retrouvera un jour une tête... !, et même si parfois nos pauvres lions de l'escalier d'honneur subissent des graffitis, de longue mémoire, il a toujours été ouvert ! M. le sénateur-maire, une grande part de votre action repose sur l'accueil touristique, le patrimoine, l'image de la ville, ses entrées, nous en sommes ravis ; qui, mieux que vous, peut donner cet exemple ? Laissez donc les touristes visiter notre voûte, un arc unique au monde, qui représente un accueil mémorable de la maison commune de tous les Arlésiens.

P. P.

TRISTE FONTAINE !

Il est en effet navrant de constater que ce lieu, sis entre les deux parties du Jardin d'Été et enlacé d'un bel escalier double mais délabré et dangereux, soit ainsi complètement abandonné.

La fontaine ne coule plus ! On se demande comment les poissons survivent tant l'eau y est trouble et sans vie.

Ne serait-il pas facile au dessus de cette pittoresque construction en forme de grotte, de planter quelques fleurs aux couleurs vives ou tout

simplement de la verdure (il y a de la terre, puisque y pendent lamentablement quelques tiges de lierre à demi brûlées par le soleil). Cela agrémente considérablement ce passage si emprunté tant par les touristes que par les Arlésiens. Remettre en marche le système d'aspersion ou même un minime jet d'eau vive dans la belle saison ne serait pas déplacé non plus !

Espérons que quelque chose soit réalisé par nos jardiniers, spécialistes en la matière, si l'on se réfère à notre Jardin d'Été si bien entretenu par leurs soins.

M. FERRARI

LES ABEILLES ET LES CAPUCINS

Il ne s'agit pas du titre d'une fable de LA FONTAINE mais plutôt de l'histoire d'un site particulier se trouvant au lieu-dit "La Taulière" entre les Ateliers SNCF et La Croisière, représenté par un mur origine et datation : fin XVI^e-début XVII^e, signalé par M. GOILLON de Trinquetaille.

Ce mur, orienté plein sud, n'est pas quelque chose de banal ; il comporte deux rangées d'alvéoles qui recevaient des ruches d'après M. DEVYS, président du musée de Salon et de la Crau, expert en la matière pour avoir consacré deux ans de recherches sur des sites semblables ; il n'y a pour lui aucune autre justification possible de ce type d'architecture.

La période d'occupation de ce lieu du Mouleyrès par les Capucins de 1588 à 1678 correspond à celle où ce type de ruche a été couramment utilisé. Les ruches ont été de tous temps disposées avec le maximum d'attention afin de procurer aux abeilles la meilleure exposition (sud) et le plus de calme possible, ce qui semble avoir été le cas à cet endroit-là chez des religieux à côté des jardins de Roche-Fleurs !. Au cours des siècles, diverses sortes de ruchers ont été utilisés mais les plus durables sont sans conteste les murs à abeille ; les ruches, généralement en osier, étaient placées dans des alvéoles aménagés dans une façade empierrée de l'exploitation (le plus ancien mur à alvéoles connu date de 1490 et se trouve à Canterbury).

Cet ouvrage, risquant d'être démoli par l'édification de constructions dans l'enclos REBOUL, il semble nécessaire d'entreprendre une action de sauvegarde pour le préserver.

En tout état de cause, il serait bon que ce mur à alvéoles ou de ruchers soit mis en valeur ; celui d'Arles contient 68 alvéoles, alors qu'à Salon, il n'en comporte que 59. Il est beaucoup plus important

que sur les sept autres sites répertoriés en Provence ; il serait donc judicieux de le faire classer à l'inventaire car il constitue un véritable monument pour le patrimoine arlésien. Le dossier a été transmis en ce sens à l'autorité compétente par M. DEVYS et M. SERVEL, les apiculteurs arlésiens bien connus - à suivre -

M. FERRARI

ART PAÏEN. ART CHRÉTIEN... ADIEU MUSÉES !

Peu à peu nous voyons disparaître deux de nos quatre célèbres et vieux musées d'Arles "intra-muros", remplis de souvenirs et de ce passé qui ont impressionné l'enfance de nombre d'entre nous.

Le Musée lapidaire (art païen), fermé le 4 janvier 1993 a été le premier installé, digne de ce nom, officiellement en 1815 prenant la suite de celui des Alyscamps en plein air, grâce à la ténacité et au travail de Pierre VÉRAN.

Le Musée d'art chrétien (ou ancienne chapelle du collège des Jésuites avant la Révolution) fut libéré en 1907 par le transfert du collège occupant à ce moment-là le Museon Arlaten actuel dans l'ancien couvent des Carmélites (ou ancien Récollets) présentement collège Frédéric Mistral. Pour cause de transport de ces richesses vers l'IRPA, il va fermer ses portes lui aussi le 4 janvier 1994. Toutes les pièces d'origine chrétienne y ont été rassemblées grâce à l'action conjuguée de F. BENOIT et de Jules FORMIGÉ à partir de 1935, ce qui permit la séparation nette entre art païen et art chrétien comme à Rome. Cette chapelle, au magnifique retable, va revenir à notre Museon Arlaten pour reprendre une nouvelle jeunesse sous la direction éclairée et ravie de Dominique SERENA, conservateur.

Ce n'est donc pas sans nostalgie et un serrement de cœur, malgré tout, que les AVA effectueront une dernière visite commentée de ce Musée d'art chrétien le dimanche 7 novembre à 10 heures grâce à la compétence et au dévouement de Geneviève PINET et de Pierre NÉRI des AVA, guides conférenciers.

Souhaitons à ces deux bâtiments d'autres honneurs et marques de respect aussi nombreux dans l'avenir qu'ils en ont reçus dans le passé.

H.C.

ALYSCAMPS... QUAND ?

On croit rêver !... Ce lieu prestigieux, connu dans le monde entier, dûment répertorié dans les guides, offrant des témoins archéologiques de tous les siècles dont le joyau est Saint-Honorat (hélas fermé !), qu'offre-t-il au premier abord ? Réponse : une entrée absolument indigne de son histoire.

Énumérons : le sol crevassé, poussiéreux ou boueux selon le temps, très souvent mouillé par une fontaine vieux style (passe encore !) mais équipée d'une robinetterie... de salle de bain (!) et dont l'évacuation est le plus souvent bouchée ! Ensuite les toilettes... en plastique !, débordantes ce jour d'août, odoriférantes... et loin d'être accueillantes ; enfin la porte d'entrée "blindée" de la chapelle de Saint-Accurse en... contreplaqué clair vulgaire, renforcée de verrous inox ou véritable ectoplasme et anachronisme à ce niveau...!

Il serait question pour arranger le tout... de faire un macadam noir (avec des bandes blanches peut-être !)... pour y faire entrer tous les bus ! De même on reculerait la grille actuelle jusqu'à l'arc de Saint-Césaire... pour y créer sans doute un nouveau "cacadrome" arlésien ! Monsieur ROMAC dans sa lettre du 13 janvier 1993 avait chiffré les travaux à 100 000 Frs qui devaient être inscrits au budget primitif voté avant le 31 mars. Qu'en est-il advenu ? . Il est triste et lassant d'interpréter toujours la même litanie pour implorer les responsables d'effectuer des travaux coûteux peut-être mais de propreté élémentaire.

Malgré tout, nous répétons encore la question, en un mot ; quand ?

H.C.

EXPOSITIONS DERVIEUX-PINUS

Durant l'été, deux commerces de notre cité ont eu la merveilleuse idée de consacrer cette période à une exposition originale.

M. et Mme DERVIEUX, tout d'abord, qui dans leur magnifique Hôtel Vernon ont offert une exposition importante touchant aux meubles d'Arles. Remarquable dans sa conception, celle-ci nous a donné l'occasion d'admirer un mobilier de très grande qualité et d'une totale authenticité. Costumes et rubans d'Arles ont agrémenté cette présentation.

La Bijouterie PINUS, d'autre part, rue Jean Jaurès, nous a présenté une vitrine importante sur le bijou arlésien. Bracelets en or, en argent et en diamant, mis en valeur par le costume d'Arles, étaient abondamment représentés. Les colliers et boucles d'oreille avaient leur place. On a pu également admirer des épingles de ruban et une grande variété de broches, croix, jeannettes et cigales.

Cette remarquable initiative de nos deux concitoyens méritait d'être soulignée. En espérant qu'elle se reproduira et qu'elle fera des émules dans d'autres domaines.

M. FARINOLE

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES

Pour la protection de son patrimoine historique et esthétique
Fondée en 1903 - Reconstituée en 1971

PRESIDENTS D'HONNEUR:

† FRÉDÉRIC MISTRAL
PIERRE FASSIN
† ÉMILE FASSIN
† ANDRÉ VAILHEN-REMACLE

ANCIENS PRESIDENTS:

AUGUSTE LIEUTAUD 1903 - 1923
JEAN LANDRIOT 1971 - 1974
RENÉ VENTURE 1974 - 1987
THÉRESE GUIRAUD 1987 - 1990

COMITÉ DE PARRAINAGE

HENRI AUBANEL — YVAN AUDOUARD — ELISABETH BARBIER — † Louis
BAYLE — † GASTON BONHEUR - MARCEL BONNET — † HENRI BOSCO
JACQUES DE BOURBON-BUSSET — HEDWIGE BOUTIERE - † MARCEL
CARRIERES — ANDRE CASTELOT - † Duc DE CASTRIES — JEANPIERRE
CHABROL — † ANDRÉ CHAMSON — EDMONDE CHARLES-ROUX — YVAN
CHRIST — JEAN-PAUL CLEBERT — † ALICE CLUCHIER — JEAN
DESCHAMPS — PIERRE DOUTRELEAU - MICHEL DROIT — MAURICE
DRUON — GEORGES DUBY — † LAWRENCE DURREL — † PIERRE
EMMANUEL — † HENRI-PAUL EYDOUX — LOUIS FERAUD — IRENE
FOUASSIER — CHARLES GALTIER — RENÉ JOUVEAU — CHRISTIAN
LACROIX - HALLDOR LAXNESS — LOUIS LEPRINCE-RINGUET — † Duc
DE LEVIS-MIREPOIX — JEAN-MARIE MAGNAN — † MARIE MAURON -
† JEAN MISTLER — MAURICE PEZET — CHARLES ROSTAING — ODYLE RIO
- ROBERT SABATIER — PIERRE SEGHERS — CONSTANT VAUTRAVERS.

BUREAU :

PRÉSIDENT : HENRI CÉRÉSOLA

VICE-PRÉSIDENT : RÉMI VENTURE, JEAN TERRUS

SECRÉTAIRE : MARCELLE FERRARI

SECRÉTAIRE ADJOINT : PAUL RIBES

TRÉSORIER : ROBERT LAUGIER

TRÉSORIER ADJOINT : MICHEL FARINOLE

ARCHIVISTE : RÉGIS MARCHAL

ARCHIVISTE ADJOINT : ALDO BASTIÉ

SUPPLÉMENT AU BULLETIN : PATRICK PÉTRINI

MEMBRES DE LA COMMISSION D'ADMINISTRATION:

M. AUDEMA, J. CASTANET, M. TH. CORDERO, P. MAXENCE,
P. NÉRI, D. RAINAUD, J. SERVONAT, A.M. TULOUP.



Dépôt légal 3^e trimestre 1993 — Imp. l'Homme de Bronze — Arles
Directeur de la publication : H. CÉRÉSOLA
Commission paritaire : N° 52953